



Ville de Durbuy

# Conseil communal

Durbuy, le 7 novembre 2022.

Extrait du CDLD

Art. L1122-13 - Par. 1<sup>er</sup>. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage a la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

## Avis à la population

Monsieur, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le lundi 21 novembre 2022 à **20h00** à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS

Par le Collège,

Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS



### SÉANCE PUBLIQUE

1. Remise du diplôme du mérite du travail à Madame Sarah BAYET
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17/10/2022
3. Comité de concertation Ville-CPAS. Procès-verbal du 3/10/2022. Communication
4. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Jeneret - Compte 2021. Approbation.
5. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Jeneret - Approbation du Budget 2023.
6. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Houmart - Compte 2021. Approbation.
7. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Houmart - Approbation du Budget 2023
8. Associations locales. Remboursement précompte immobilier et loyer. Montants.
9. Taux réel de couverture des coûts en matière de déchets des ménages réel pour l'année 2023 - approbation
10. Règlement - taxe sur la collecte et traitement des déchets dans le cadre du Service Ordinaire de Collecte
11. RCCR. DURBUY. Zone de stationnement payant. Extension du périmètre.
12. Adhésion à la centrale d'achat et au marché pour le recensement des éléments de voiries communales par mobile mapping de l'asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG).
13. PCDR - Construction d'une MRP à Villers Ste Gertrude et aménagement des abords - Lot 3 : HVACs . Approbation état d'avancement 12. Etat final.
14. URBA. Questions de voirie. TECHFUND sa à Hotton - ADOPTION.
15. IMIO - Convocation à l'Assemblée générale du 13 décembre 2022 - Approbation des points portés à l'ordre du jour.
16. ORES Assets. Assemblée générale du 15 décembre 2022
17. SOFILUX - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2022
18. CRECCIDE ASBL - Affiliation 2023 - Convention

19. Service du personnel - Recrutement d'un ouvrier chauffeur bus, H/F/X à temps plein, CDI - Conditions
20. Deuxième pilier de pension pour les agents contractuels - Adoption des documents portant instauration de la pension complémentaire et désignation d'un représentant à l'AG du fond de pension
21. Oblats : aménagement pour installation de la crèche de la maison de l'enfance
22. Régie foncière - Voirie communale - Lotissement 3 fontaines à Oppagne. Approbation des conditions et du mode de passation.
23. Régie foncière. Vente du lot 14 au lotissement Rue de Marlaine à Wéris. Décision de principe
24. Régie foncière. Acquisition du bâtiment Bpost Route de Marche - Admission de dépense
25. Régie foncière. Vente d'une parcelle agricole aux consorts LEJEUNE à Heyd. Approbation de l'acte authentique.
26. Régie Foncière. Vente de parcelles aux Macralles. Lots 68-15-43-73. Principe et modalités.
27. Convention de mise à disposition payante du terrain sis Rue du Marais au profit de Mme Bodson

#### **HUIS CLOS**

28. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification
29. Personnel. Service Travaux voirie. Octroi de pension : [REDACTED].